



Principales caractéristiques des propriétaires occupants (PO) potentiellement bénéficiaires du Programme de Rénovation thermique « Habiter Mieux » pour améliorer le confort thermique et réduire les factures d'énergie. Plus de 38% des propriétaires occupants (PO) ont des revenus modestes et peuvent prétendre aux aides de l'Anah (30% au niveau régional). Environ 1 ménage sur 2 avec un PO modeste de plus de 60 ans vit en dessous du seuil de pauvreté*, cette proportion pouvant atteindre plus de 60 % des ménages dans certains territoires.

3.8

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'AUDE

Mise à jour : 2010

Echelle : 20 km

© DDTM de l'Aude - © IGN Tous droits de reproduction réservés.

* Le seuil de pauvreté FILOCOM 2007 était fixé à 7243 €/an et par unité de consommation.
Source : Filocom 2007 – MEEDDM d'après DGFIP

% de ménages avec un PO + 60 ans éligible aux aides en maison individuelle construite avant 1974 et vivant en dessous du seuil de pauvreté

- de 55 à 62 %
- de 51 à 55 %
- de 49 à 51 %
- de 45 à 49 %
- de 36 à 45 %

nombre de ménages sous le seuil de pauvreté